

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 05 OCTOBRE 2017

Présidence M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20h04 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. APPEL

Sur 50 membres, 29 sont présents, 15 sont excusés, 4 sont absents et 2 démissions. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. Georges Cherix a quatre informations à nous communiquer.

Lausanne Région : des flyers sont à disposition concernant l'invitation à l'exposition des 50 ans de Lausanne Région qui aura lieu le mardi 24 octobre 2017 à 17h30 au Palais de Beaulieu à Lausanne.

Transports publics : des flyers sont également à disposition concernant les axes forts des transports publics.

Abonnements TL : le succès est moyen. 40 abonnements environ ont été contractés à l'heure actuelle. Il rappelle que les bons de réduction sont valables jusqu'au 31.12.2017.

Densification de la Croix-du-Péage : une rencontre a eu lieu ce jour avec l'urbanisme GEA pour obtenir des informations sur la phase 1. Une situation a été présentée sur l'occupation du sol, les points suivants ont été regardés, soit : le foncier - les surfaces – le numéro de parcelle – les propriétaires et bénéficiaires - les entreprises les domaines et activités, les emplois, le nombre d'emplois (évidemment tous ne sont pas répertoriés, il faut faire encore quelques recherches) le nombre d'habitants (il y aura 5 logements) - le nombre de constructions, de surfaces bâties, de volumes construits, la hauteur des bâtiments et le dernier point les stationnements qui sont en construction actuellement.

L'élaboration de la phase 2 aura probablement lieu en décembre et de plus amples informations nous seront communiquées.

M. Vincenzo Camuglia

PPA Cœur du Village : le préavis pour le financement des infrastructures a été retiré car le Canton n'a pas accepté la modification des plans et de la convention signée avec les opposants, ne correspondant pas aux besoins scolaires. Les opposants, ainsi que deux représentants du Canton, ont été reçus par la Municipalité en date du 14.09.2017. Un règlement d'utilisation est en cours d'élaboration.

Cimetière : concernant le jardin du souvenir, le projet a bien avancé et des appels d'offres ont été faits. Le projet et le coût vous seront présentés lors de la prochaine séance en décembre.

M. Christian Baur, Mme Nicole Cattano et Mme Susanne Perrudet n'ont aucune communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DANS LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

M. le Président passe la parole aux délégués.

M. Jacques Romon donne la lecture du rapport de la POLOUEST.

M. Pierre David donne lecture du rapport de la PROTECTION CIVILE.
(Ces deux rapports font partie intégrante du présent procès-verbal)

4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

M. le Président remercie Mme Antonina Monnier d'avoir remplacé et écrit le procès-verbal de la dernière séance ainsi que celui de ce soir.

5. REONSE A LA MOTION DE MME YVETTE JEANNY DEMANDANT D'ETUDIER LA CREATION DANS NOTRE CIMETIERE, D'UN EMPLACEMENT PERMETTANT LA POSE DE PLAQUETTES RAPPELANT LA MEMOIRE DES DEFUNTS

M. le Président précise que la réponse a été donnée par M. Vincenzo Camuglia au point 2.

6. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2017

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

M. Georges Cherix signale que la phrase de la première partie n'a pas de raison d'être et demande qu'elle soit supprimée.

Mme Susanne Perrudet fait une remarque à la page 6 concernant le bus, il s'agit de la ligne 17 est non pas de la ligne 32.

M. Tahirou komi fait une remarque concernant la page 7 et les questions posées aux municipaux, et informe qu'il serait bien de noter les questions sur le procès-verbal à l'avenir.

Mme Antonina Monnier répond que les questions étaient inaudibles sur l'enregistrement et qu'il était impossible de les retranscrire.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote du procès-verbal tel que modifié, il est accepté par 27 voix et 2 abstentions.

8. ASSERMENTATIONS

Personne ne désire être assermenté.

Démission de Mme Caroline Avert et M. José-Manuel Camba.

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix compte 48 membres à ce jour.

9. PREAVIS N° 7/2017, RELATIF A L'ADJONCTION D'UN ARTICLE N° 36BIS AU REGLEMENT DE POLICE COMMUNAL SUR LES INFRACTIONS PORTANT ATTEINTE A LA PROPRETE URBAINE ET A LA QUALITE DE VIE

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

Mme Nicole Cattano propose la lecture du rapport de Commission mais avant nous informe que ce même préavis est présenté dans les 8 communes avoisinantes et qu'à ce jour les communes de Crissier et Bussigny l'ont déjà accepté. Il sera présenté dans les autres communes entre ce soir et le mois de novembre 2017.

Mme Pernet Jacqueline donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis N° 7/2017. En conclusion, la Commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée d'accepter le préavis N° 7/2017.

M. le président ouvre la discussion.

M. Jacques Romon demande qui pourra procéder au constat des infractions de la commune de Villars-Ste-Croix, la POLOuest et/ou l'employé communal ?

Mme Nicole Cattano répond qu'actuellement ce sera uniquement la POLOuest.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le préavis N° 7/2017 relatif à l'adjonction d'un article N° 36bis au règlement de la police communal sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de vie est accepté tel que présenté par la Municipalité, par 28 voix et 1 abstention.

10. PREAVIS N° 8/2017 RELATIF A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT MULTIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE VILLARS-STE-CROIX ET LA FONDATION DU THEATRE KLEBER-MELEAU

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

Mme Suzanne Perrudet propose la lecture du rapport de Commission.

M. André Mini donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis N° 8/2017. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée d'accepter le préavis N° 8/2017.

Mme Suzanne Perrudet prend la parole. Lors de cette Commission plusieurs questions ont été posées, elle souhaite y répondre, à savoir :

Est-il possible d'acheter deux passes au nom de Villars-Ste-Croix, qui pourraient être attribués à deux personnes de la commune et leur donner la possibilité d'aller au TKM ?

Oui, il est possible de le faire et ils pourront aller au théâtre et acheter le billet d'entrée pour chaque représentation pour un montant de CHF 5.-

Est-il toujours possible d'offrir 5 places par spectacle à la commune ?

Oui, les 5 invitations sont toujours valables pour des représentations de longue durée.

Est-ce que les classes de Bussigny/Villars-Ste-Croix assistent aux représentations ?

Oui, la semaine dernière une centaine d'élèves assistaient aux spectacles.

Les communes de Bussigny, Crissier, Renens, Prilly et St-Sulpice ont déjà accepté ce préavis et Ecublens le présente également ce soir.

Mme Suzanne Perrudet ajoute que les programmes 2017-2018 du TKM sont disponibles et invite la population de Villars-Ste-Croix à y aller.

M. le Président ouvre la discussion, aucune question n'est posée. Il passe au vote.

Le préavis N° 8/2017 concernant la convention de subventionnement multipartite entre la commune de Villars-Ste-Croix et la fondation du Théâtre Kléber-Méleau est accepté tel que présenté par la Municipalité par 26 voix et 3 abstentions.

11. POSTULAT/MOTION

Aucun postulat ni motion ne sont formulés.

12. DIVERS

M. Le Président ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche veut juste revenir sur ce qu'elle a entendu en point 2 sur le fait que la commune prépare un document sur le « Cœur du village » et ne sait pas si elle doit s'en réjouir ou le déplorer. Lors de la séance municipale, il a été demandé à être partie prenante, donc, elle n'aimerait pas que la Municipalité travaille seule et souhaite qu'il puisse, pour une fois, y avoir un échange.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'une séance « avec les opposants » est prévue pour leur présenter un projet et qu'elle est agendée au 2 novembre 2017.

Mme Margarete Pojet a une question d'ordre général. Elle fait remarquer que sur les rapports des Commissions, il est maintenant stipulé « la Commission s'est réunie en délibération confidentielle ». Elle se demande s'il est obligatoire et officiel que l'on mette cette formule ?

M. Nicola Cassetta répond que cela veut dire que la Commission s'est réunie seule pour délibérer.

Mme Monique Romon veut juste savoir comment bénéficier des passes TKM, faut-il s'inscrire sur un site ou passer au bureau communal ?

Mme Suzanne Perrudet répond qu'il faut simplement passer à la Commune environ 2 à 3 semaines avant.

M. Ignazio Blunda demande si quelque chose peut-être fait concernant la remise en état du petit terrain de foot provisoire, soit : reboucher les trous ou déplacer les buts pour éviter d'éventuels accidents. Il a également constaté qu'une installation à la place de jeu est devenue dangereuse pour les enfants.

M. Vincenzo Camuglia répond que les buts seront déplacés et que les travaux de la place de jeu sont déjà prévus et auront lieu pendant les vacances scolaires. Il informe aussi que les travaux ne peuvent pas être entrepris lorsque les enfants sont là.

M. Luca Simonini signale que le déplacement des buts n'est pas suffisant afin d'éviter que les jeunes se blessent.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il est également possible de mettre de la terre pour reboucher les trous.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôture la séance à 20h35.
L'assemblée applaudit.

Le Président

La Secrétaire suppléante

Nicola Cassetta

Antonina Monnier

